

**Discours de Monsieur Mustapha Guitouni,
Ministre de l'Energie**

Conférence « Réussir la transition énergétique »

Seul le prononcé fait foi

Alger, le 18 janvier 2018

Madame la Ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables,
Monsieur le Secrétaire Général de l'UGTA,
Monsieur le PDG de Sonatrach,
Monsieur le PDG de Sonelgaz
Monsieur le Président du FCE,
Mesdames & Messieurs
Honorables invités,

Permettez-moi de remercier une nouvelle fois les organisateurs pour l'occasion qui m'est offerte d'intervenir sur la question des énergies renouvelables.

En effet, on observe que quasiment tous les pays ont initié des politiques ou lancé des programmes d'introduction de sources renouvelables dans leur mix énergétique, confortant ainsi une dynamique globale de développement de ces énergies non carbonées, aux avantages avérés et multiples.

L'Algérie détient un large potentiel en ressources renouvelables, notamment le solaire, qui devrait élargir et diversifier son profil de production, comme nouvelle source de croissance économique et de développement durable, pour répondre aussi bien à la dynamique démographique actuelle qu'aux besoins des générations futures.

Mesdames et messieurs,

L'Algérie s'est appuyée sur les hydrocarbures pour financer son développement économique et assurer l'accès à des formes modernes d'énergie pour l'ensemble de sa population.

En réalité, le pays a abordé depuis longtemps la question des énergies renouvelables, mais sur des actions limitées à l'électrification de petits sites isolés au Sud. Ce n'est qu'au début de cette décennie que l'Algérie s'est engagée sur la voie d'un développement à grande échelle, en adoptant le programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le programme, adopté en 2011 et mis à jour en 2015, porte sur la réalisation d'une capacité globale de 22 000 MW destinée au marché national. Il privilégie la technologie photovoltaïque au vu de l'évolution économique de cette filière comparativement à d'autres alternatives. Ce programme a été placé comme priorité nationale en 2016 par Son Excellence le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika.

La réalisation de ce programme est prévue en deux phases, une première qui s'étalera jusque vers le milieu de la prochaine décennie et sera suivie par une seconde, tenant compte des retours d'expérience, du développement des capacités (industrie, technologies, engineering) et compétences ainsi que de la capitalisation en savoir-faire sur toute la chaîne de valeur.

D'autres technologies sont considérées à l'exemple de l'éolien et du CSP (Concentration Solaire) et ce, en fonction de l'évolution des technologies et de l'économie de ces filières. Ce programme ne défavorise pas les autres formes d'énergies telles que la biomasse, la géothermie et celles issues de la cogénération. D'autres applications que l'électricité sont envisagées, comme les chauffe-eau solaire (CES) au moyen de panneaux solaires photovoltaïques.

Les capacités annuelles à développer tiennent compte de l'évolution de la demande d'électricité et des niveaux de réserve du système électrique, permettant de palier les aléas liés à la nature intermittente du fonctionnement des installations d'énergies renouvelables.

Mesdames et messieurs

L'Algérie s'est lancée dans la réalisation d'ouvrages d'énergies renouvelables en 2011 par la mise en service d'une centrale électrique hybride solaire-gaz de Hassi R'mel, suivie par deux autres projets pilotes, soit la centrale expérimentale de Ghardaia de 1,1MWc et le parc éolien d'Adrar de 10,2 MW.

Par la suite, un ensemble de projets totalisant une puissance de plus de 343 MW dans la région des hauts plateaux et du grand Sud du pays a été confié à la société SKTM, filiale de Sonelgaz, pour sa réalisation. Ils ont permis à SKTM de plus que doubler sa production photovoltaïque en 2017 par rapport à celle de 2016.

Les premiers projets ainsi réalisés ont eu des retombées socioéconomiques certaines pour le pays. Après la réception de ces projets, on peut affirmer aujourd'hui, que l'Algérie a cumulé une certaine expérience dans le domaine des énergies renouvelables, comme la gestion des ouvrages et leur intégration dans le système électrique qui est mieux appréhendée.

De même, la capitalisation du personnel en matière de maîtrise d'œuvre et de suivi de projets, permettant une intégration industrielle nationale progressive. C'est dans cet esprit, qu'il y a lieu de souligner l'implication et la contribution d'entreprises algériennes à la réalisation de ces premiers projets.

L'apport de ces premières centrales dans la satisfaction de la demande nationale en électricité, notamment durant la pointe d'été est important. Il prend plus d'ampleur dans certaines de ces régions où les moyens en renouvelables parviennent à satisfaire la totalité des besoins durant le creux de la demande.

Aussi, nous avons réalisé un Atlas national des gisements solaires et des sites à haut potentiel éolien qui donnera de la vision aux investisseurs. A ce propos, je voudrais souligner que nous restons attentifs aux préoccupations et contributions des acteurs institutionnels, économiques ou universitaires.

Depuis la promulgation de la loi n°02-01, relative à l'électricité et la distribution publique du gaz par canalisations et la loi n° 04-09, relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, la réglementation a été progressivement complétée par les principaux textes d'application. Dans une première phase, ont été fixées

les règles techniques et économiques liées à la production et au transport et distribution de l'électricité.

Par la suite, avec le premier programme des EnR de 2011, nous avons complété cet arsenal juridique par des textes spécifiques, notamment celui portant sur le mécanisme de soutien aux énergies renouvelables, qui consiste à l'application du tarif d'achat garanti ou « feed-in tarif ». Ce décret fut suivi par le texte fixant les modalités de certification d'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats.

Il est à rappeler aussi qu'un fonds dédié, sous forme d'un compte d'affectation spéciale (CAS) du Trésor a été mis en place pour promouvoir le développement des énergies renouvelables. Il est alimenté en partie par un prélèvement sur la redevance pétrolière.

Par ailleurs, compte tenu des développements en Algérie et des évolutions qui avaient mené à la forte croissance des énergies renouvelables de par le monde, une autre démarche a été envisagée. Elle consiste au recours au système d'appel d'offres pour des capacités de production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Cette démarche vise à assurer une rentabilité aux projets de production d'électricité d'origine renouvelable d'une part, avec le moindre prix de cession du KWh d'autre part et ce, à travers la mise en compétition des investisseurs.

D'autres considérations ont également joué dans l'adoption de l'appel d'offres, comme la baisse notable des coûts des équipements sur le marché international qui nous ont incités à combiner l'appel d'offre avec le tarif d'achat garanti.

Ainsi, le décret de mars 2017 encadre cette démarche relative au lancement d'appel d'offres à investisseurs ou aux enchères, pour la réalisation de capacités données.

L'appel d'offres à investisseurs a ainsi pour but la réalisation de grandes capacités de production d'électricité renouvelable, à l'initiative du ministre chargé du secteur, pour des

capacités préalablement déterminées. La participation est conditionnée par la réalisation d'un projet industriel de fabrication d'équipements destinés aux énergies renouvelables. Outre les aspects techniques d'évaluation, les offres sont classées selon le prix de cession du kWh.

L'appel d'offres national, par voie de mise aux enchères, est quant à lui, à l'initiative de la commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) pour des offres de fourniture de quantités annuelles d'électricité d'origine renouvelable comprises entre 10 et 20 GWh par site, et des offres de capacités de moins de 12 MW par site pour les installations de cogénération. Il sera fait obligation, dans ce cas, d'une utilisation maximale d'équipements fabriqués localement. M. Choual, Président de la Creg vous donnera plus de détails à ce sujet dans un moment.

Cette première phase de mise en œuvre du programme a permis d'identifier et de renforcer les capacités nationales en matière de formation dans les métiers sous-jacents (Mécanique, électricité, matériaux ...), de lancer des formations diplômantes dans la filière et de conforter les activités de recherche/développement par nos universités, instituts et centres de recherche.

Mesdames et Messieurs

Grâce aux énergies renouvelables, il nous sera possible de valoriser au mieux nos ressources conventionnelles et allonger la durée de vie de nos réserves. Cette démarche garantira pour les générations futures la sécurité énergétique, condition nécessaire pour tout développement économique et amélioration du niveau de vie.

L'autre aspect de notre vision consiste à faire jouer au secteur de l'énergie l'effet de levier pour le développement technique, technologique de toute l'industrie nationale, condition *sine qua none* pour la capitalisation d'acquis susceptibles d'assurer l'émergence d'une véritable industrie nationale moderne, compétitive et innovante.

La stratégie de mise en œuvre de ce programme repose la mise en place d'un cadre juridique, financier et technique adapté ainsi que des mécanismes de financement, d'incitation et d'encouragement de l'industrie locale et des activités de R&D.

La mise en place d'une capacité industrielle le long de la chaîne de valeur pourrait créer de la richesse et de l'emploi d'une manière durable pour les nouveaux demandeurs, au niveau des sites industriels et de production d'énergie.

Pour ce faire, il y a lieu de rechercher un partenariat stratégique entre tous les acteurs de l'industrie des EnR pour garantir un transfert réel de technologie et de savoir-faire, avec la contribution de nos institutions spécialisées en recherche et développement.

Compte tenu de notre potentiel de ressources énergétiques primaires et des capacités industrielles confortés par la volonté politique exprimée par Son Excellence le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika, les EnR constituent à notre sens une opportunité historique de développer une véritable filière intégrée verticalement entre l'énergie et l'industrie. Il nous faudra faire concourir toutes les ressources du pays, à commencer par celle de la production du silicium à partir de nos gisements, le développement des segments de la technologie photovoltaïque au silicium, garantissant ainsi la maîtrise des coûts susceptibles de la pérenniser voir conquérir des marchés extérieurs.

Le défi, c'est de mettre en place une véritable activité économique orientée vers les énergies renouvelables grâce à l'industrie locale, en alliant l'intégration nationale et les énergies renouvelables à grande échelle, à travers un tissu d'entreprises, de PME et de sous-traitants englobant les divers métiers tout au long de la filière.

Mesdames et messieurs

Il est à souligner que la réalisation du programme national des énergies renouvelables est ouverte aux investisseurs du secteur public et privé nationaux et étrangers et dont la mise

en œuvre bénéficie de l'apport substantiel et multiforme de l'Etat tel que fixé par le dispositif de l'encouragement à l'investissement.

Ainsi, outre les avantages communs octroyés par le code des investissements aux projets éligibles, les projets ENR pourraient bénéficier des avantages du régime de la convention, incluant le principe de la préférence nationale et ce, en considération de leurs qualités intrinsèques et de leur intérêt pour l'économie nationale.

Afin de donner plus de visibilité et de garanties aux soumissionnaires retenus aux appels d'offres, nous avons prévu dans la réglementation d'octroyer, avant la validation des offres, les autorisations requises (certificat d'origine, autorisation d'exploiter) avec la conclusion du contrat de vente de leur production électrique avec l'opérateur système électrique.

Cette démarche dénote notre souci de rassurer les investisseurs, en couvrant le risque marché et en réduisant au minimum les procédures administratives pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires.

Mesdames et messieurs

A travers mon intervention, j'ai voulu replacer le programme des énergies renouvelables dans son contexte national mais également global. Il en ressort, tout comme je l'ai précédemment souligné hier, que l'engagement dans cette voie n'est pas un choix mais une nécessité dictée par l'impératif :

- d'indépendance énergétique du pays sur le très long terme, en épargnant les ressources fossiles et en faisant contribuer progressivement les renouvelables ;
- de se placer dans le mouvement global d'une plus grande efficacité énergétique, tout en réduisant l'empreinte carbone de notre système énergétique d'une part et de s'investir dans les filières technologiques et industrielles émergentes à fort potentiel de croissance, d'autre part.

Toutefois, cet engagement nous met face à plusieurs défis. Il requiert l'implication de tous les acteurs concernés par la filière, en commençant par les autorités locales, mais surtout ceux de la sphère industrielle qui devront s'investir sur la chaîne de valeur des renouvelables. C'est ainsi que nous pourrons bâtir un environnement cohérent et durable pour faire jouer à ce programme le rôle de levier de croissance, de création de richesse et d'emplois, de manière inclusive sur tout le territoire national.

Je voudrais souligner que l'expérience d'autres pays en la matière, montre que la réalisation d'un tel programme ne peut se concevoir que sur le long terme. Pour ce faire, il est primordial d'avoir une vision ambitieuse et de veiller à son déploiement de manière progressive et ordonnée.

Dans ce sens, je propose la création d'un conseil consultatif regroupant toutes les parties concernées (institutions, industriels nationaux et étrangers, chercheurs, experts,) pour pérenniser la concertation et l'échange, afin d'emprunter le chemin optimal pour l'atteinte de nos objectifs.

Je suis convaincu que les facteurs clés de succès sont réunis pour assurer la réussite de cette entreprise, étant donné que le principal risque « marché » est levé, mais surtout à travers la volonté politique clairement exprimée par Son Excellence le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika.

Je vous remercie de votre attention.